COMMUNIQUE DE PRESSE

## AVANCEE PARLEMENTAIRE SUR LA DEFISCALISATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES... PRUDENCE ET VIGILANCE

Un amendement prévoyant la défiscalisation de la pension alimentaire pour le parent qui la perçoit a été adopté par la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Cette adoption constitue une avancée importante pour la reconnaissance des inégalités économiques vécues par les familles monoparentales. Si elle est confirmée, cette mesure permettrait de mieux équilibrer la charge fiscale entre parents et de mieux reconnaître la réalité financière des familles monoparentales, dont la grande majorité sont des femmes.

## Une avancée à saluer, mais encore à confirmer

Nous saluons cette étape positive, mais rappelons que :

- le texte doit encore être examiné et voté par le Sénat avant de devenir effectif ;
- lors d'une précédente tentative, une mesure similaire n'avait pas été adoptée au Sénat.

Dans cette attente, et afin de préserver un lien de confiance avec les familles, la FSFM invite à la prudence dans toute communication publique : il est essentiel de présenter cette évolution comme une étape encourageante, non comme une mesure déjà acquise.

## Une avancée portée par l'engagement militant

Cette avancée s'inscrit dans la continuité du travail de plaidoyer syndical et militant de la FSFM, qui depuis sa création agit pour :

- une meilleure justice sociale et fiscale pour les familles monoparentales,
- la reconnaissance politique de la monoparentalité,
- et la prise en compte concrète des besoins des enfants dans les politiques publiques.

Avec ses associations affiliées, la FSFM restera mobilisée aux côtés des familles et des parlementaires pour que cette mesure soit définitivement adoptée et mise en œuvre dans l'intérêt des familles monoparentales.

PARIS. 20 Octobre 2025

Contact: Véronique Obé: 0764883064